

Communiqué de presse

Réunion d'information sur le passage à la télévision numérique à l'initiative du Conseil général

Maurice Leroy, président du Conseil général de Loir-et-Cher, Patrice Martin-Lalande, vice-président du Conseil général en charge des nouvelles technologies, Philippe Sartori, président de l'Association des maires de Loir-et-Cher et Yves Ménager, président de l'Association des mairies rurales reçoivent vendredi 22 janvier à Blois, le président de France Télé Numérique Louis de Broissia et Alain Méar, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel pour une réunion d'information sur le passage à la télévision numérique.

Le passage à la télévision tout numérique est prévu le 19 octobre 2010 pour la région Centre. Cette évolution technologique implique pour certains une adaptation de leur équipement de réception de la télévision.

Ce moment d'échanges avec les maires du Loir-et-Cher permet de mieux informer les habitants du département et de répondre à leurs préoccupations, la télévision demeurant première dans le quotidien des Français. Le passage à la télévision tout numérique a notamment pour effet l'élargissement du socle de l'offre audiovisuelle gratuite mais nécessite un accompagnement particulier pour certaines catégories de téléspectateurs et notamment les personnes âgées ou handicapées.

Conscient de ces enjeux, le Conseil général a souhaité s'impliquer en faveur d'une meilleure information sur les conditions du passage à la télévision numérique. Le Département souhaite notamment que les mesures votées dans le cadre de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, soient largement diffusées auprès des Loir-et-chériens.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – pascal.brindeau@cg41.fr

Il existe en effet trois grandes aides aux téléspectateurs. Lorsque la zone est couverte en numérique hertzien (TNT par l'antenne râteau), une aide de 25 € est prévue pour un adaptateur et de 120 € pour une éventuelle adaptation de l'antenne. Ces aides bénéficient aux personnes et aux foyers dégrévés de la contribution à l'audiovisuelle et sous condition de ressources.

Pour l'ensemble des foyers situés dans les zones non couvertes, un fonds d'aide complémentaire à la réception (satellite, ADSL ou câble) est mis en place.

Un centre d'appel a par ailleurs été créé pour renseigner et orienter les particuliers dans leurs démarches concernant ces aides (par téléphone au 0970 818 818 ou sur le site Internet www.tousaunumerique.fr). Les formulaires de demande d'aides pourront également être envoyés sur demande aux mairies et centres sociaux.

Toutes les informations pratiques relatives au passage au numérique et aux aides sont disponibles sur le site Internet du conseil général www.le-loir-et-cher.fr

Enfin, une commission départementale doit être créée sous l'autorité du Préfet et réunissant France Télé Numérique, le CSA et les représentants des collectivités territoriales afin d'assurer le suivi de la transition vers le numérique pendant l'année 2010.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – pascal.brindeau@cg41.fr